



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 19/05/2021

### MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A LA FINALE DE LA COUPE D'EUROPE DE RUGBY LE 22 MAI 2021

Samedi 22 mai 2021 à 17h45 (heure française) à Twickenham, les joueurs du Stade Rochelais affronteront ceux du Stade Toulousain en finale de la Coupe d'Europe de rugby.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le préfet de la Charente-Maritime rappelle que les dispositions suivantes s'imposent sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime :

- **couvre-feu à 21h ;**
- **interdiction de tout rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique ;**
- **accueil des clients dans les cafés et restaurants uniquement en terrasse, assis et par tablées de 6 personnes maximum, avec une jauge limitée à 50 % de la capacité d'accueil.**

En complément de ces mesures nationales, le préfet de la Charente-Maritime a prolongé deux arrêtés de portée départementale :

- **l'arrêté imposant le port du masque** sur un certain nombre des périmètres, dont **l'ensemble du territoire de la ville de La Rochelle ;**
- **l'arrêté interdisant la vente à emporter d'alcool et la consommation d'alcool sur la voie publique (hors terrasses).**

Enfin, afin de prévenir les risques de rassemblements sur la voie publique le samedi 22 mai, le préfet de la Charente-Maritime a pris un arrêté interdisant ce jour-là **la diffusion de la finale de la Coupe d'Europe de rugby ou de tout autre programme sur écran, qu'il soit disposé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un ERP, dans le secteur du centre-ville de La Rochelle, dont le Vieux-Port.**

Les forces de sécurité intérieure et les services de secours seront pleinement mobilisés pour veiller au respect de ces mesures ainsi qu'à la sécurité du public.

Le préfet de la Charente-Maritime en appelle au sens des responsabilités de tous pour garantir le respect des gestes barrières et de l'ensemble des mesures permettant de lutter contre l'épidémie de covid-19.

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)